



DIRECTION DE L'ACTION RÉGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE
SOUS-DIRECTION DE LA MÉTROLOGIE

20, AVENUE DE SÉGUR
F-75353 PARIS 07 SP

Décision d'approbation de modèle n° 00.00.690.016.1 du 21 décembre 2000

Instrument de pesage à fonctionnement automatique trieur-étiqueteur modèles FC et IP Classe X(1)

La présente décision est prononcée en application du décret n° 88-682 du 6 mai 1988 modifié par le décret 96-441 du 22 mai 1996 relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 19 mars 1998 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : instruments de pesage à fonctionnement automatique : trieurs-étiqueteurs.

FABRICANT :

ANRITSU CORPORATION, 1800 ONNA, ATSUGI-SHI, KANAGAWA-PRE 243 (JAPON).

DEMANDEUR :

SOCIÉTÉ LATINPACK, PARC TECHNOLOGIQUE, 24 RUE DU BOIS CHALAND, CE 2934 LISSES, 91029 EVRY (FRANCE).

CARACTÉRISTIQUES :

L'instrument de pesage à fonctionnement automatique trieur-étiqueteur modèles FC et IP ci-après dénommé "instrument" est destiné à vérifier la conformité des lots de préemballages au décret n° 78-166 du 31 janvier 1978 modifié en fonctionnement continu ou discontinu. Le modèle IP, en exécution "Inox", est plus particulièrement conçu pour résister aux jets d'eau.

Il est constitué par :

- 1/ un dispositif d'amenée des objets sur l'unité de pesage au moyen d'un transporteur à bande ou à courroies.
- 2/ une unité de pesage comprenant :
 - un dispositif récepteur de charge composé d'un dispositif transporteur de charge à bande dont le support repose sur le dispositif équilibreur et transducteur de charge ; sur ce point, le modèle IP diffère du modèle FC par les éléments assurant la liaison récepteur-capteur.
 - un dispositif équilibreur et transducteur de charge constitué par un capteur à jauges de contrainte MINEBEA modèle U2D1-F. La valeur de la portée maximale du capteur est de 15 kg ou 50 kg pour le modèle FC et de 25 kg ou 50 kg pour le modèle IP.
 - un dispositif indicateur, de commande et d'affichage des données ANRITSU types KW 304 A (pour le modèle FC) ou KW 3001 AW (pour le modèle IP) ; le type KW 3001 AW possède exactement les mêmes fonctions et les mêmes caractéristiques métrologiques que le type KW 304 A. La différence réside dans son exécution conçue pour une meilleure protection contre les projections d'eau ;

3/ un dispositif d'impression (option).

L'instrument est équipé des dispositifs fonctionnels suivants :

- dispositif de mise en évidence d'un défaut significatif ;
- dispositif de réglage statique de la pente ;
- dispositif de réglage dynamique non accessible à l'utilisateur ;
- mise à zéro :
 - dispositif de mise à zéro initiale ;
 - dispositif semi automatique de mise à zéro ;
 - dispositif automatique de mise à zéro (durée maximale entre 2 mises à zéro : 15 minutes) ;
- tare :
 - dispositif de prédétermination de tare ;
- dispositif de test de l'affichage à la mise sous tension (temps de chauffage : 40 minutes après mise sous tension).

Les caractéristiques métrologiques sont les suivantes :

- Portée maximale : 600 g Max 25000 g
- Portée minimale. Elle doit respecter les deux conditions :
 - Min 20 e et Min 20 g
- Echelon de vérification : e 0,5 g
- Nombre d'échelons : n 3000
- températures limites d'utilisation : de 0 °C à + 40 °C

Modèle	Version	Type de cellule de pesage	Portée maximale	Dimensions du dispositif récepteur de charge (L x l en mm)
FC	KW533... KW534... KW5341... KW554... KW555...	U2D1-F 15kg	1200 g Max 3000 g	de 220 mm x 345 mm à 220 mm x 495 mm
	KW565... KW575... KW577... KW587...	U2D1-F 50kg	6000 g Max 25000 g	de 300 mm x 495 mm à 300 mm x 650 mm
IP	KW5203... KW5304... KW5504... KW5505...	U2D1-F 25kg	600 g Max 3000 g	de 160 mm x 270 mm à 350 mm x 495 mm
	KW5605... KW5607... KW5705... KW5707...	U2D1-F 50kg	6000 g Max 25000 g	de 350 mm x 495 mm à 350 mm x 650 mm

vitesse : selon les caractéristiques et les conditions d'installation, la vitesse maximale du dispositif de transport de l'unité de pesage peut atteindre 1,54 m/s

SCELLEMENT :

L'instrument est équipé, au niveau de l'unité de pesage, d'un dispositif de scellement conforme à la description figurant en annexes.

INSCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES :

Les inscriptions réglementaires sont inscrites sur une vignette (autodestructible par arrachement) située sur la colonne du dispositif indicateur et de commande.

Les indications sont les suivantes :

nom du fabricant
nom de l'importateur
numéro de série et désignation du type de l'instrument
vitesse maximale du convoyeur de charges en m/s
cadence maximale de fonctionnement en nombre d'objets par minute
tension de l'alimentation électrique, en V
fréquence de l'alimentation électrique en Hz
pression du fluide de transmission (si applicable)
numéro et date de la présente décision d'approbation de modèle
indication de la classe d'exactitude
caractéristiques métrologiques (Max, Min, e, d, T-)
températures limites d'utilisation : 0 °C, + 40 °C

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'INSTALLATION :

L'instrument doit être installé de manière fixe. Il ne comporte pas de dispositif de mise à niveau ni de dispositif indicateur de niveau.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VÉRIFICATION :

La vérification primitive d'un instrument modèles FC et IP est effectuée en une phase au lieu d'installation.

Outre l'examen de conformité à la décision d'approbation de modèle, les essais à réaliser lors de la vérification primitive sont les suivants :

- 1/ étendue et exactitude de la mise à zéro selon la procédure décrite en Annexe A.6.4 de la Recommandation R 51 de l'OIML ;
- 2/ stabilité du zéro et fréquence de réglage automatique du zéro selon la procédure décrite en Annexe A.6.5 de la Recommandation R 51 de l'OIML. ;
- 3/ excentration selon la procédure décrite en Annexe A.6.7.1 de la Recommandation R 51 de l'OIML (lorsque les charges peuvent se présenter de manière excentrée) ;
- 4/ essai de pesage en appliquant l'essai fonctionnel décrit en Annexe A.6.1.1 de la Recommandation R 51 de l'OIML ;
- 5/ lorsqu'applicable, essai à des vitesses de fonctionnement alternatives selon la procédure décrite en Annexe A.6.8 de la Recommandation R 51 de l'OIML.

Ces essais sont réalisés en mode de fonctionnement automatique.

Les tolérances et conditions de fonctionnement applicables pour les essais 1/ et 2/ sont définies au paragraphe 3.3 de la Recommandation R 51 de l'OIML.

Les tolérances applicables pour l'essai 3/ sont définies par le paragraphe 2.8 de la Recommandation R 51 de l'OIML.

Les tolérances applicables pour les essais 4/ et 5/ sont définies par le premier alinéa du paragraphes 2.5.1 de la Recommandation R 51 de l'OIML.

DÉPÔT DE MODÈLE :

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie sous la référence DA 13.1739, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile de France et chez le demandeur.

VALIDITÉ :

La présente décision a une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

REMARQUE :

En application du décret n° 96-441 du 22 mai 1996 susvisé, les instruments de pesage à fonctionnement automatique non utilisés à l'occasion des opérations mentionnées à l'article 26 du décret 88-682 du 6 mai 1988, ne sont pas soumis à la vérification primitive et à la vérification périodique.

ANNEXES :

- Scellement modèle IP
- Scellement modèle FC
- Description des boîtiers de commande et de visualisation

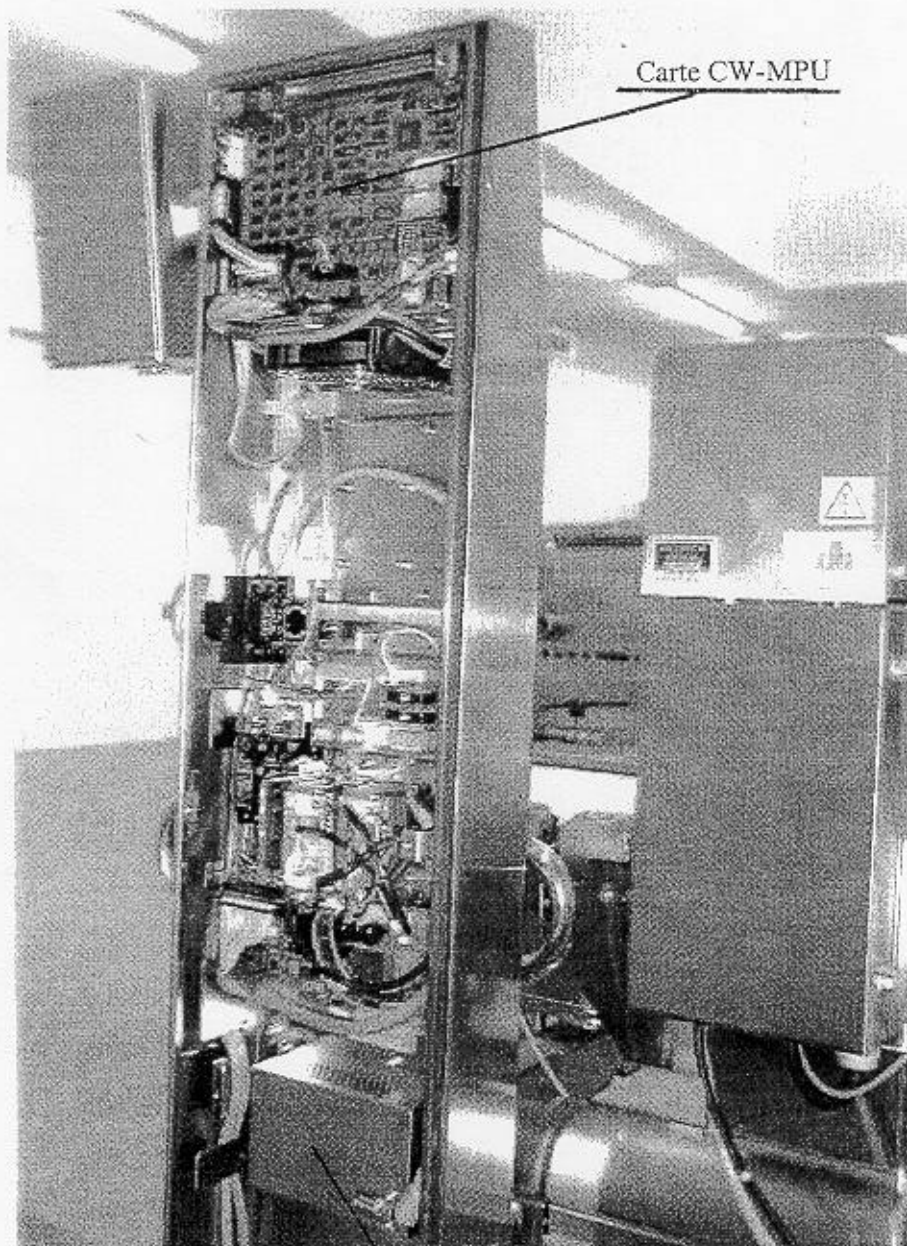
Pour le secrétaire d'État et par délégation,
par empêchement du directeur de l'action régionale
et de la petite et moyenne industrie,
l'ingénieur en chef des mines

J.F. MAGANA

SCELLEMENT MODÈLE IP

Le dispositif de scellement porte sur 5 points.

- Sur la carte CW-MPU : ainsi que le montre la photographie ci-dessous, sont scellés au moyen d'étiquettes les éléments suivants :
 - l'EPROM - voir DETAIL 1
 - une des vis de fixation de la carte - voir DETAIL 2
 - les interrupteurs de configuration - voir DETAIL 3
- Sur la carte CW-ADF, la vis de fixation de la plaque de recouvrement - voir DETAIL 4
- Une des vis de fixation de la cellule de pesée. - voir DETAIL 5

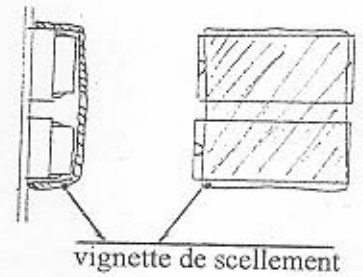


Carte CW-MPU

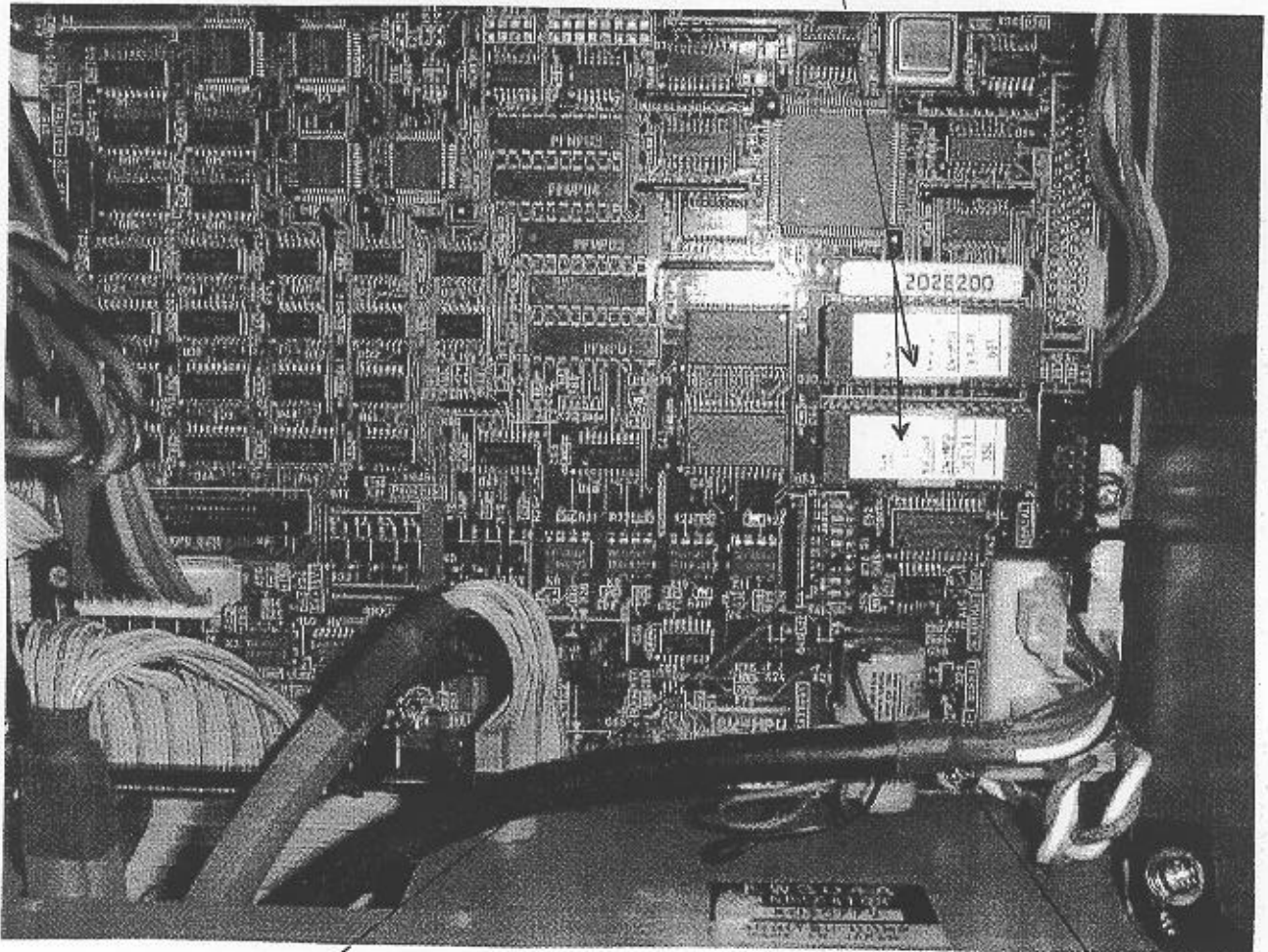
Plaque recouvrant la carte CW-ADF

SCELLEMENT MODÈLE IP (suite)

DETAIL 1

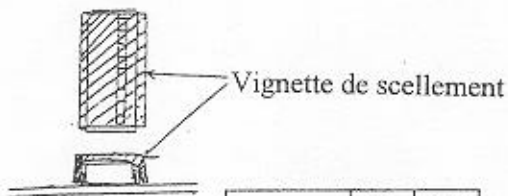


vignette de scellement

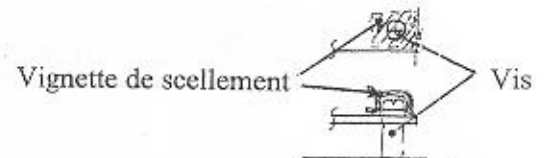


DETAIL 3

DETAIL 2



Vignette de scellement

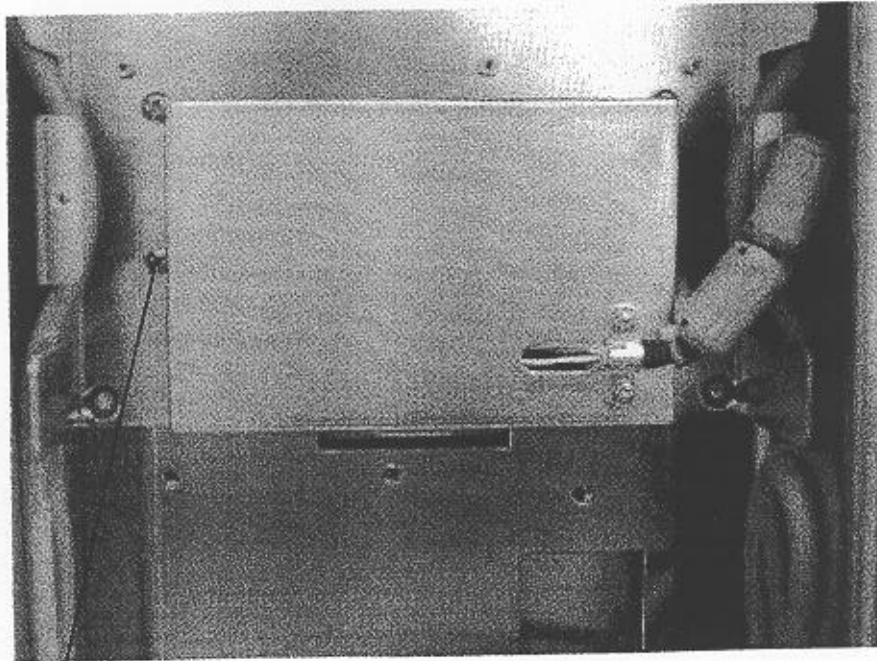


Vignette de scellement

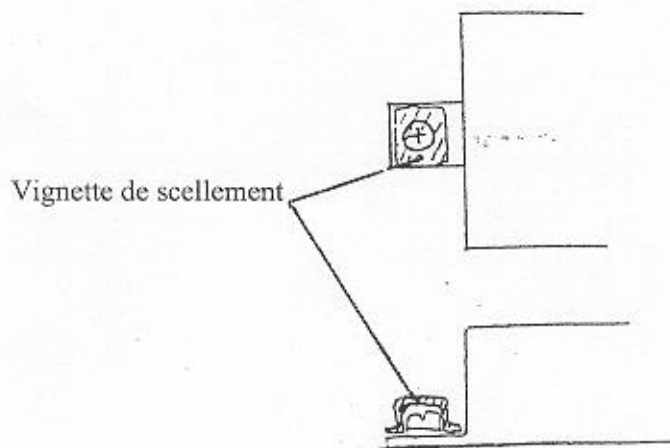
Vis

Position des interrupteurs :

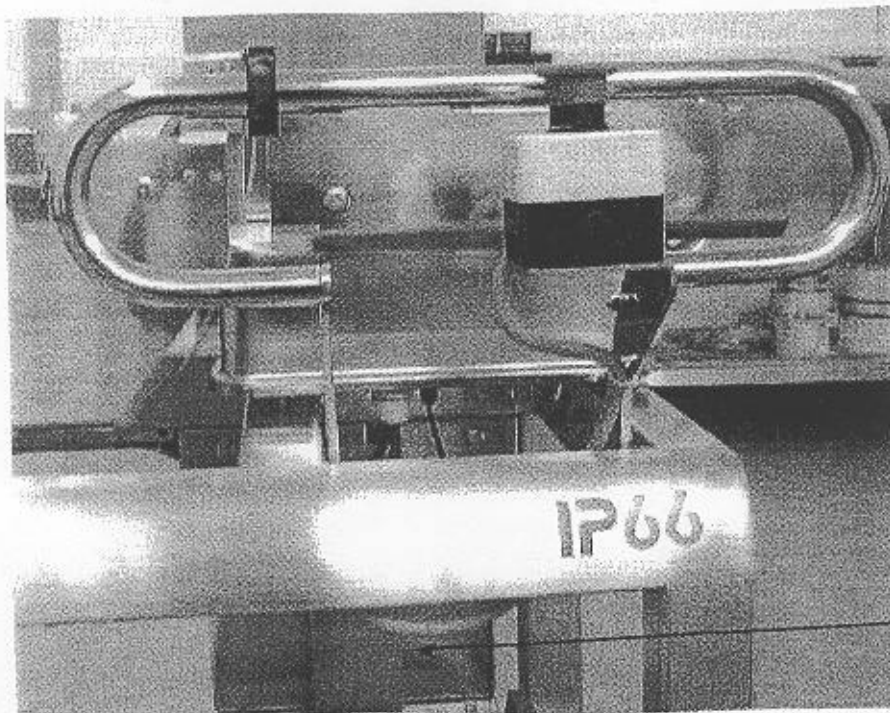
Interrupteur	ON	OFF
n° 8		■
n° 7		■
n° 6	■	
n° 5		■
n° 4	■	
n° 3		■
n° 2		■
n° 1	■	



DETAIL 4 : Vis de fixation de la plaque de recouvrement de la carte CW-ADF

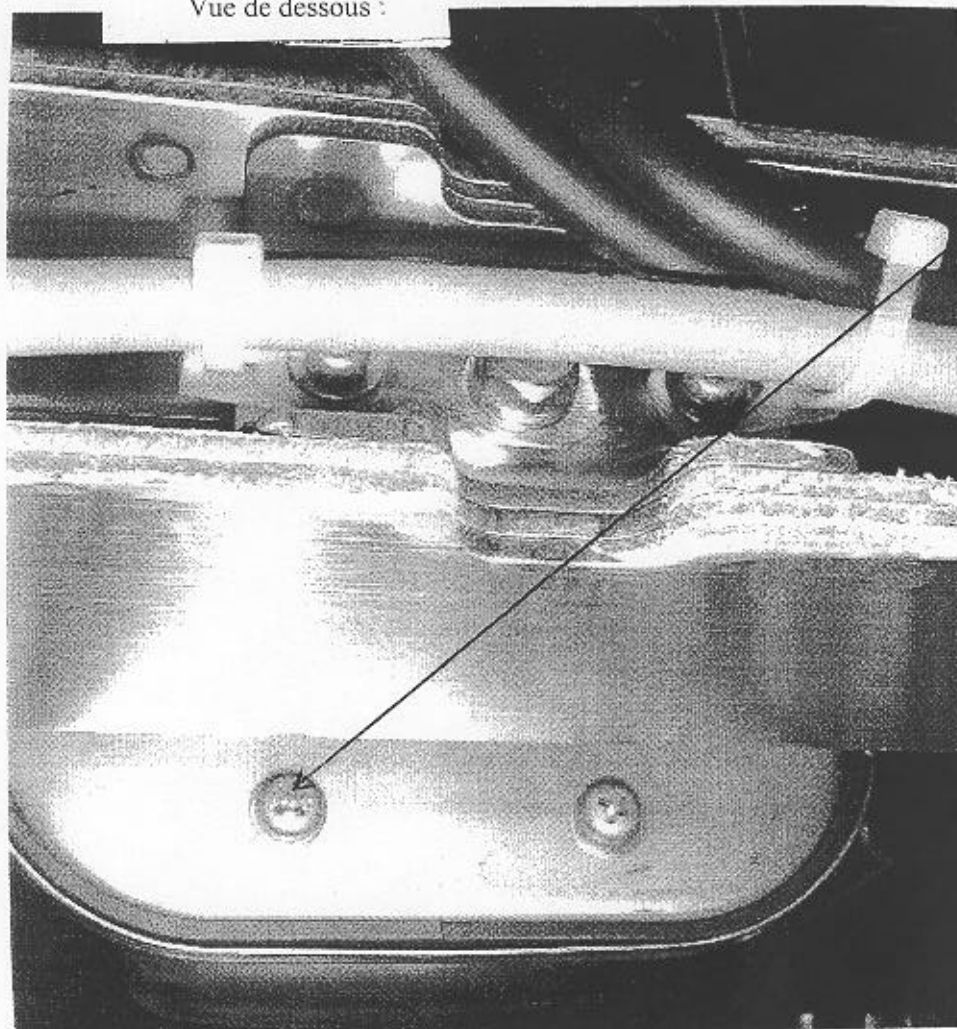


SCELLEMENT MODÈLE IP (suite)

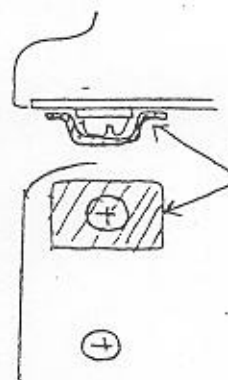


Cellule de pesée

Vue de dessous :



DETAIL 5

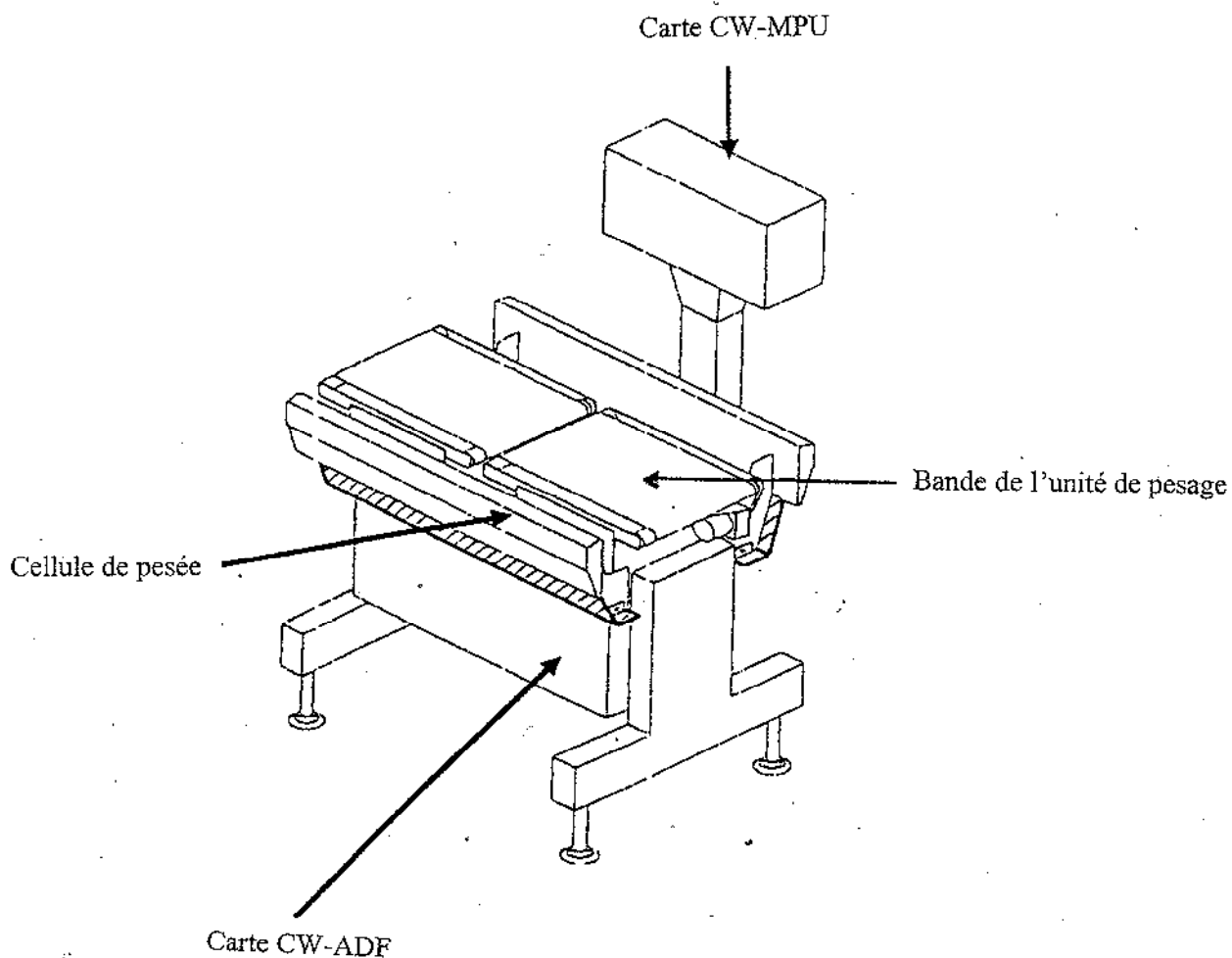


Vignette de scellement

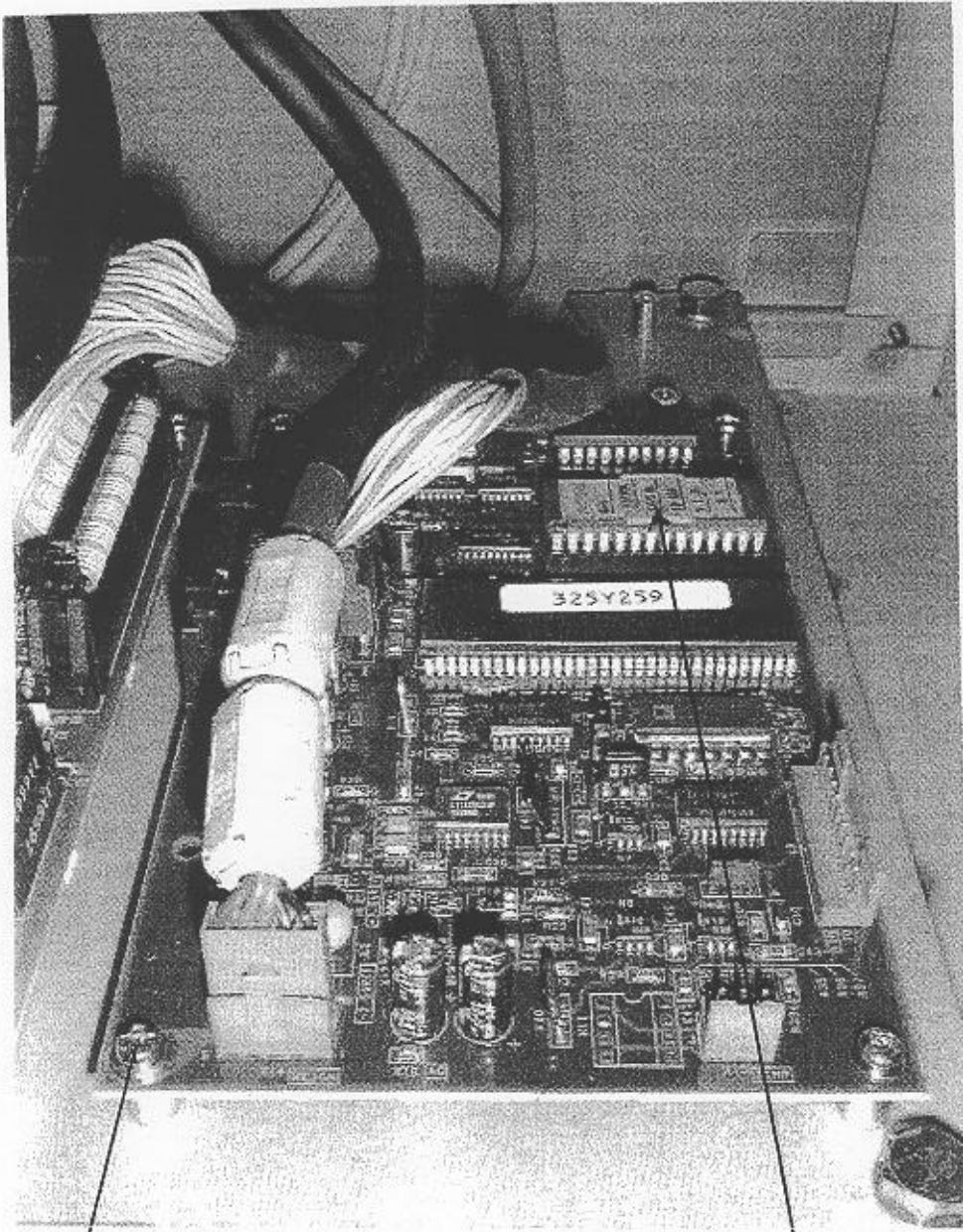
SCELLEMENT MODÈLE FC

Le dispositif de scellement porte sur 6 points.

- Carte CW-MPU : la carte se trouve dans le boîtier de visualisation. Le scellement de l'EPROM, d'une des vis de fixation de la carte et des interrupteurs de configuration est identique à celui présenté pour le modèle IP (DETAIL 1, DETAIL 2 et DETAIL 3).
- Carte CW-ADF. Sont scellées l'EPROM et une des vis de fixation de la carte - voir DETAILS 6 et 7
- Cellule de pesée. Une des vis de fixation est scellée - voir DETAIL 8



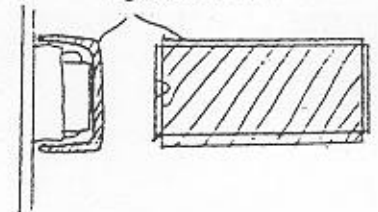
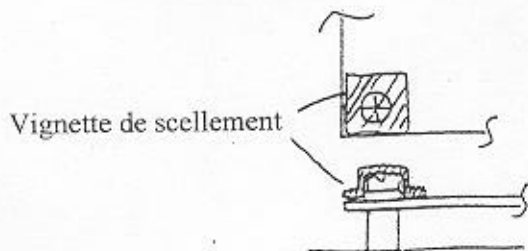
SCELLEMENT MODÈLE FC (suite)

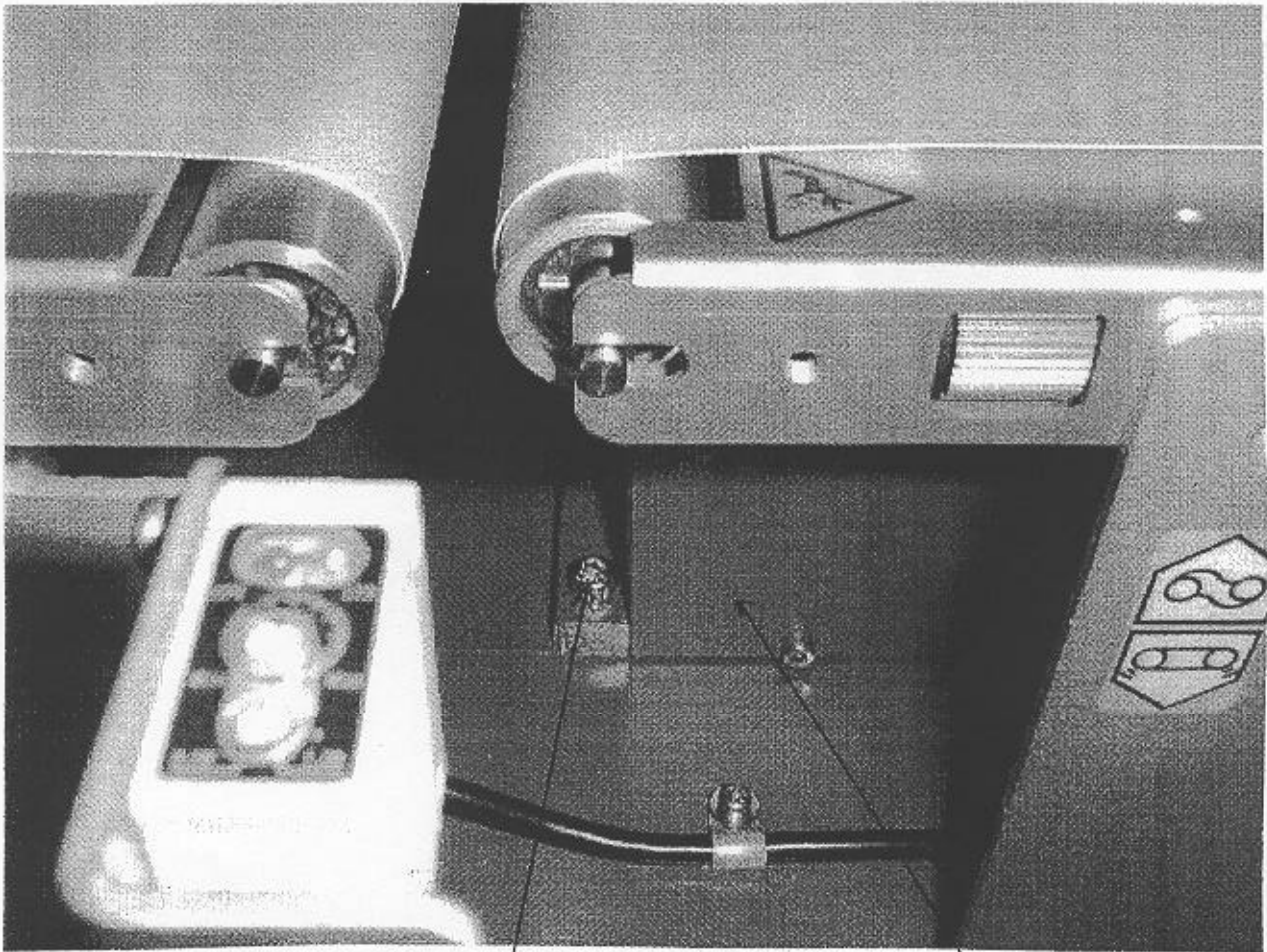


DETAIL 7

DETAIL 6

Vignette de scellement





DETAIL 8

Cellule de pesée.

Vignette de scellement

